

Violences sexistes et sexuelles dans l'ESR : un guide pour enquêter et un recensement des dispositifs

Paris - Publié le vendredi 20 novembre 2020 à 16 h 00 - Actualité n° 200130

« Proposer un ensemble de réflexions et de recommandations méthodologiques à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui souhaiteraient mener une enquête sur les violences sexistes et sexuelles. »

Tel est l'objectif du guide méthodologique publié par le [Mesri](#) à l'occasion de la sixième journée nationale des missions égalité de l'[ESR](#) dédiée à la prise en charge institutionnelle des violences sexistes et sexuelles et des discriminations, organisée en ligne le 20/11/2020.

Le guide fait suite au colloque de décembre 2017 sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR et les quatre groupes de travail qui en avaient émergé. Il est issu d'un travail du groupe « enquêter ». Le document en trois parties permet d'« initier et concevoir l'enquête, connaître les enjeux et éviter les biais, et inscrire l'enquête dans une politique globale d'établissement ».

Ainsi, le guide vise à « élaborer une méthodologie d'enquête commune applicable de manière autonome dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'obtenir des résultats — notamment statistiques — de bonne qualité, comparables au niveau national et international », indique Elizabeth Brown, chercheuse à l'[Ined](#) et membre du groupe de travail.

Par ailleurs, [Anne-Sophie Barthez](#), [Dgesip](#), annonce le lancement d'une plateforme en ligne dédiée au recensement par les établissements de leurs dispositifs de prise en charge des violences sexistes et sexuelles. Ce questionnaire, mis en ligne « à la fin de l'année », est à destination de tous les établissements d'ESR : « universités, [ONR](#), [Epic](#) et fondations ».

« L'actualisation de la cartographie des dispositifs permettra d'accompagner au mieux les établissements dans leur fonctionnement et leur déploiement, et d'améliorer la visibilité nationale des initiatives mises en places qu'il faut davantage valoriser et sur lesquelles il faut communiquer. »

Les trois conférences d'établissements s'engagent

CGE : les étudiants « la clé pour faire bouger les lignes » (A-L. Wack)

Anne-Lucie Wack, présidente de la [CGE](#), indique que le baromètre égalité femmes-hommes de la conférence comprend un focus sur les violences sexistes et sexuelles depuis deux éditions.

Selon elle, « il montre qu'il nous reste encore du chemin puisqu'en 2019 60 % des écoles disposent d'une cellule de veille et d'écoute dédiée avec des personnes formées ».

Elle rappelle qu'une charte sur l'inclusion et la diversité a été signée par les écoles du Chapitre des écoles de management et qu'un travail est en cours pour son élargissement à la CGE.

Enfin, « ces démarches ne peuvent fonctionner sans l'engagement de nos étudiants, qui sont la clé pour faire bouger les lignes ». Elle souligne la charte étudiante contre les violences sexuelles et sexistes élaborée par le [BNEM](#).

CPU : « Passer à une nouvelle étape » (J-F. Balaudé)

Si Jean-François Balaudé, président de la commission des moyens et des personnels de la [CPU](#), constate que « les cellules existent désormais dans toutes les universités qui affichent ainsi leurs responsabilités vis-à-vis des étudiants et personnels », il souhaite « se projeter et passer à une nouvelle étape ». Pour cela, il faut selon lui :

- « développer davantage la sensibilisation en termes de violences sexistes et sexuelles, notamment en rappeler leurs différentes formes ;
- redimensionner les cellules d'écoute et d'accueil, avec une institutionnalisation et une professionnalisation, face à une sollicitation de plus en plus importante ;
- demander au [Mesri](#) d'accompagner les universités sur ce travail, notamment dans le cadre du [DSG](#) ou avec un appel d'offres spécifique, afin de recruter des personnes dédiées à plein temps ».

Cdefi : féminiser les formations et lutter contre les cultures sexistes (P. Dépincé)

Pour Philippe Dépincé, président de la commission formation et société de la Cdefi, il faut également travailler sur l'environnement qui entraîne ces violences, notamment en féminisant les formations d'ingénieurs.

« Il est nécessaire de dégenrer les matières scientifiques pour limiter l'auto-censure, d'accompagner l'orientation très tôt et de mettre en avant des rôles modèles, pour inverser les tendances et féminiser les formations. »

La Cdefi propose des actions diverses comme l'opération Ingénieuses ou le label Cap Ingénieuses pour les actions menées auprès des écoles et collèges.

En outre, « pour lutter contre les cultures sexistes, l'information et la sensibilisation des étudiants et des personnels sont importantes ». La conférence encourage ainsi la diffusion de kits de communication sur les violences sexistes et sexuelles élaborés avec les autres conférences d'établissements et le Mesri.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 09/04/20 à 17:38

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »